

# REGLEMENT DU JEU « PROMO TABASKI »

## **Article 1 : Organisateur**

**Orange Money Côte d'Ivoire** (Orange Money), Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal du Commerce d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2015-B-14086, ayant son siège social à Abidjan, Plateau, Avenue Abdoulaye Fadiga, immeuble « PIA », 5<sup>ème</sup> étage, 11 BP 202 Abidjan 11, organise un jeu dénommé «**PROMO TABASKI**» (Ci-après le «**Jeu** »).

## **Article 2 : Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à tous les abonnés Orange Money résidant en Côte d'Ivoire, à l'exception :

- des membres du personnel d'Orange Côte d'Ivoire ou d'Orange Money Côte d'Ivoire et leur famille;
- de Maître Lambert TIACOH, Commissaire de Justice, dépositaire du présent règlement et des membres du personnel de son Etude;
- de toute personne susceptible de participer directement à l'organisation ou à la promotion du Jeu ;
- Des précédents lauréats des jeux Orange Money de moins de six (06) mois ;
- Des points de ventes (PDV) Orange Money.
- Toute personne effectuant des transferts d'argent nationaux et/ou internationaux vers un ou plusieurs comptes Orange Money de façon fractionnées dans la journée ;
- Toute personne incarcérée dans une maison d'arrêt et de correction.
- Toute personne dont le compte Orange Money est impliqué dans une fraude.

Orange Money Côte d'Ivoire se réserve le droit de retirer de la liste des gagnants toute personne participant au Jeu en violation du présent article.

## **Article 3 : Durée du Jeu**

Le Jeu se déroule sur la période du 24 juillet 2020 au 22 Août 2020 inclus ;

Orange Money informe les abonnés que l'organisation du Jeu est soumise à une autorisation préalable valable pour un mois renouvelable. Par conséquent, la prorogation du Jeu au-delà de la première période n'est possible que si l'autorisation administrative lui a été accordée pour les autres périodes.

La période ainsi que toutes autres conditions du Jeu pourront être modifiées à tout moment par Orange, sur simple information par voie de presse, sur le site internet d'Orange Côte d'Ivoire ([www.orange.ci/fr/n-orange-money.html](http://www.orange.ci/fr/n-orange-money.html)) ou par tout autre moyen.

## **Article 4 : Principe du Jeu**

Le Jeu consiste à effectuer des transferts d'argent national ou international Orange Money en vue de cumuler des points.

Chaque transaction (transfert d'argent Orange Money national ou international) réalisée par le Client, à partir de 1 000 mille (1 000) F CFA donne droit à un (01) points.

Chaque transaction (transfert d'argent Orange Money national ou international) réalisée par le Client, à partir de dix mille (10 000) F CFA donne droit à dix (10) points.

Le nombre de point est déterminé à partir du montant de la transaction effectuée.

Les transactions pourront être effectuées comme suit :

- via l'application Orange Money ; ou
- en composant le code USSD #144\*1#.

## **Article 5 : Désignation des Gagnants**

Orange Money retiendra les trente-cinq (35) abonnés qui auront cumulé le plus de points.

En cas d'égalité entre deux (02) ou plusieurs participants, l'abonné le plus ancien sur le réseau Orange Money sera prioritaire.

Seules les données recueillies par le système d'information d'Orange font foi.